



ACTEURS DE LA FINANCE RESPONSABLE

Les Acteurs de la Finance Responsable

Association loi 1901, sans but lucratif

Règlement Général

L'association des **Acteurs de la Finance Responsable « AFR »** a pour objet de promouvoir une finance Amie de l'Homme et de la Nature, engagée au seul service de la Vie.

Elle s'adresse à tout professionnel personne physique exerçant un métier en lien avec le monde de la finance et souhaitant servir cette noble cause.

1. Son périmètre

La communauté des AFR englobe l'ensemble des métiers et secteurs liés au monde de la finance, à savoir :

- **Finance d'entreprise** Comptabilité, risque et contrôle, solvabilité, liquidité, rentabilité, analyse et diagnostic financiers, décisions d'investissement, financement, direction financière
- **Finance privée** Banques, sociétés de financement, émetteurs de titres, gestionnaire de flux financiers, société de gestion, collecteur d'épargne, assurance vie, fond d'investissement, intermédiaires financiers,...)
- **Finance publique**
- **Finance personnelle** Epargne c'est-à-dire placer son argent dans des produits financiers responsable (Fonds labélisés ISR, Greenfin, Finansol) &/ou Investissements, c'est-à-dire investir son argent dans des entreprises qui ont un impact social et/ou environnemental positif.



2. Sa définition de la « Finance Responsable »

Différentes déclinaisons recouvrant une même Réalité ...

- Une finance consciente de la portée de ses actes qui mesure son impact et tente de le réduire ;
- Une finance en quête de sens au regard de sa responsabilité vis-à-vis du Vivant ;
- Une finance au service de l'économie réelle dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Une finance respectueuse de l'éthique financière axée sur l'intégrité des marchés bancaires et financiers ;
- Une finance intégrant les critères sociaux, environnementaux et de Gouvernance (ESG) dans ses axes de développement ;
- Une finance soucieuse d'agir au service de l'humain et de son environnement physique et culturel.

Cette définition vaut chaque fois que la mention « **Finance Responsable** » est utilisée par l'Association.

3. Son rôle & sa mission

Etre au plus près des Acteurs de la Finance Responsable

- **Rassembler** les professionnels de la finance qui sont engagés en faveur d'une Finance Responsable ou qui souhaitent s'engager ;
- **Valoriser** les acteurs de la Finance Responsable sur un plan individuel et institutionnel ;
- **Communiquer** sur les actions du quotidien des acteurs de la Finance Responsable ;
- **Créer** des lieux de rencontre pour échanger sur les enjeux de la Finance Responsable ;
- **Assister** les professionnels engagés de la Finance Responsable sur la résolution de leurs problématiques opérationnelles ;



ACTEURS DE LA FINANCE RESPONSABLE

- **Accompagner** les professionnels de la finance à transformer leur métier pour qu'ils participent à la Finance Responsable de demain.

4. Son organisation

L'Association est constituée d'un Conseil d'Administration, de Membres Ambassadeurs et de Membres Adhérents.

4.1. Le Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil d'Administration composé de maximum 12 personnes est de :

- **Œuvrer** en faveur du rayonnement de l'Association ;
- **Partager** les savoir-faire et expériences pouvant servir l'Association ;
- **Contribuer** à l'élaboration d'une feuille de route annuelle quant aux thématiques justifiant la tenue d'événements entre autres ;
- **Collaborer** aux événements ou aux publications de l'Association sous la forme qui leur correspond ;
- **Encourager** les initiatives individuelles et collectives des membres.

4.2. Les Membres Ambassadeurs

Ils ont un rôle essentiel dans le rayonnement de l'Association dans la sphère financière et au-delà, et donc une grande Responsabilité.

*« Servir la Finance Responsable Amie de l'Homme et de la Nature,
au seul service de la Vie »*

telle doit être l'Intention première, le premier pas offrant l'accès au titre de « **Membre Ambassadeur** ».

Les Membres Ambassadeurs des AFR sont les professionnels de la finance qui sont engagés pour une Finance Responsable. Ces Acteurs agissent pour une finance au service de l'Humain et de l'Environnement. Les Membres Ambassadeurs doivent répondre à un questionnaire qui justifie de l'obtention de ce titre. Sont prises en compte les actions concrètes de l'Acteur à titre personnel et/ou professionnel. Ces actions devant rentrer dans la définition d'une Finance Responsable telle que définit par les AFR.



ACTEURS DE LA FINANCE RESPONSABLE

Côté engagements ...

Le Membre Ambassadeur est un membre actif de l'Association via la création de contenu qualitatif, l'intervention durant les événements, la promotion de l'Association et de ses actions dans son établissement ou encore la cooptation de nouveaux membres (liste non exhaustive).

Le Membre Ambassadeur signe un Contrat d'Engagement. L'obtention de ce titre est réévaluée annuellement. Si le Membre Ambassadeur n'agit plus à titre personnel ou professionnel pour une Finance Responsable, ce dernier pourra devenir un Membre Adhérent.

En échange de son adhésion & engagement, le Membre Ambassadeur pourra ...

- **Développer** son réseau professionnel dans la Finance Responsable;
- **Approfondir** son savoir sur les enjeux de cette finance ;
- **Communiquer** sur ses actions en tant qu'acteur engagé ;
- **Affirmer** ses valeurs par l'utilisation du kit de communication des AFR ;
- **Accompagner** les métiers de la finance à se transformer selon les valeurs portées par l'Association ;
- **Décider** en prenant part aux votes liés aux activités de l'Association, organisation d'événements entre autres.

4.3. Les Membres Adhérents

Professionnels de la finance engagés ou non dans la voie de la Finance Responsable, ils souhaitent participer aux événements initiés par l'Association dans un but informatif.

En échange de son adhésion, le Membre Adhérent pourra ...

- **Développer** son réseau professionnel dans la Finance Responsable ;
- **S'informer et approfondir** son savoir sur les enjeux de la Finance Responsable ;



ACTEURS DE LA FINANCE RESPONSABLE

- **Partager** son expérience quant à la prise en compte des enjeux de la Finance Responsable dans son environnement professionnel.

5. Ses axes de communication

5.1. Les évènements

Les évènements organisés par AFR peuvent être publics ou privés. Les évènements ont pour but de :

- **Favoriser** la rencontre entre des acteurs engagés de la Finance Responsable et des professionnels souhaitant devenir acteur de cette finance ;
- **Définir** des pistes d'action destinées à accroître l'impact dans le monde de la finance et de réfléchir quant à la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire inhérents à la Finance Responsable telle que définie ci-dessus.

Le nombre annuel d'évènement est de minimum de 6 par année.

Le Conseil d'Administration annuellement établit une feuille de route des thématiques qui doivent être abordés par l'Association. Sur ces thématiques sont établis plusieurs sujets sur les enjeux opérationnels que les Membres rencontrent au quotidien dans leur activité.

La liste de ces enjeux opérationnels est ensuite communiquée aux Membres Ambassadeurs qui ont le pouvoir de voter pour prioriser les thèmes abordés au sein de l'Association. Un Membre Ambassadeur dispose d'une voix. Le sujet recueillant le plus de vote sera celui abordé lors du prochain évènement.

Le calendrier ainsi que les sujets qui seront abordés sur l'année sera ensuite communiqué à tous les Membres.

5.2. Les formations

L'Association a vocation à créer des modules de formations à destination des professionnels de la finance, d'étudiants, au tout autre institution intéressée, déjà engagés ou souhaitant s'engager selon cette même définition.

L'Association pourra également proposer des actions pédagogiques de sensibilisation et d'approfondissement sur la Finance Responsable et ses enjeux.



5.3. Les publications

Les publications de l'AFR rassemblent divers supports pédagogiques et outils de sensibilisation créés par les membres et mis à disposition du grand public sur le site internet de l'association. Il peut s'agir de livres blancs, d'articles, d'études... (Liste non exhaustive).

5.4. Le kit de communication à l'usage exclusif des Membres Ambassadeurs

Il s'agit d'un ensemble d'outils (logo, support de communication de l'association, visuels,...) permettant aux Membres Ambassadeurs de faire connaître leur engagement pour la Finance Responsable telle que définie par l'AFR.

Composition du Kit Ambassadeur

- 1 post sur le compte Facebook & LinkedIn de l'Association pour présenter l'Ambassadeur
- Les supports de communication à usage de l'Ambassadeur (logo AFR, signature de mail, bannière, profil d'expérience pré-rempli sur LinkedIn,...)
- Un guide d'utilisation des différents supports

6. Ses cotisations

Membres Ambassadeurs et Membres Adhérents sont redevables d'une cotisation annuelle et le cas échéant d'une participation supplémentaire pour les événements auxquels ils participent. Lors de chaque invitation les frais supplémentaires seront clairement indiqués et ne seront à payer que si les Membres participent à l'évènement. Les cotisations annuelles perçues permettent de couvrir :

- Les frais de fonctionnement (comptabilité, secrétariat juridique, ...)
- Les frais de communication
- Certains frais liés aux événements

L'ensemble des frais engagés par l'Association fera l'objet d'un rapport annuel détaillé remis à tous les Membres.



En fonction des ressources disponibles, nous souhaitons utiliser les recettes complémentaires pour financer des actions pédagogiques et de sensibilisation aux enjeux de la finance responsable.

7. Ses ressources financières

L'Association reçoit trois types de ressources financières :

- Don libre
- Cotisation de ses membres
- Rémunération pour son intermédiation dans le cadre suivant : Du fait de son positionnement, l'association peut être amenée à recevoir des demandes de certaines institutions du monde associatif et/ou du monde de l'entreprise, concernant des besoins en termes de conseil/coaching/sensibilisation/formation (...).

Dans ce cadre, les membres de l'association peuvent être amenés à fournir ces services auprès des dites institutions. Ils s'engagent dans ce cas à reverser 20% de leur rémunération à l'association au titre de son intermédiation.

L'Association fait le choix de ne pas recourir au bénévolat, considérant selon la devise « *tout travail mérite salaire* » que le temps passé par les Membres AFR à faire rayonner une finance responsable mérite compensation financière.

L'Association ne pourra par ailleurs en aucun cas être tenue responsable des services fournis par ses membres.